

Cartographie des accidents sur la commune de Nouvion

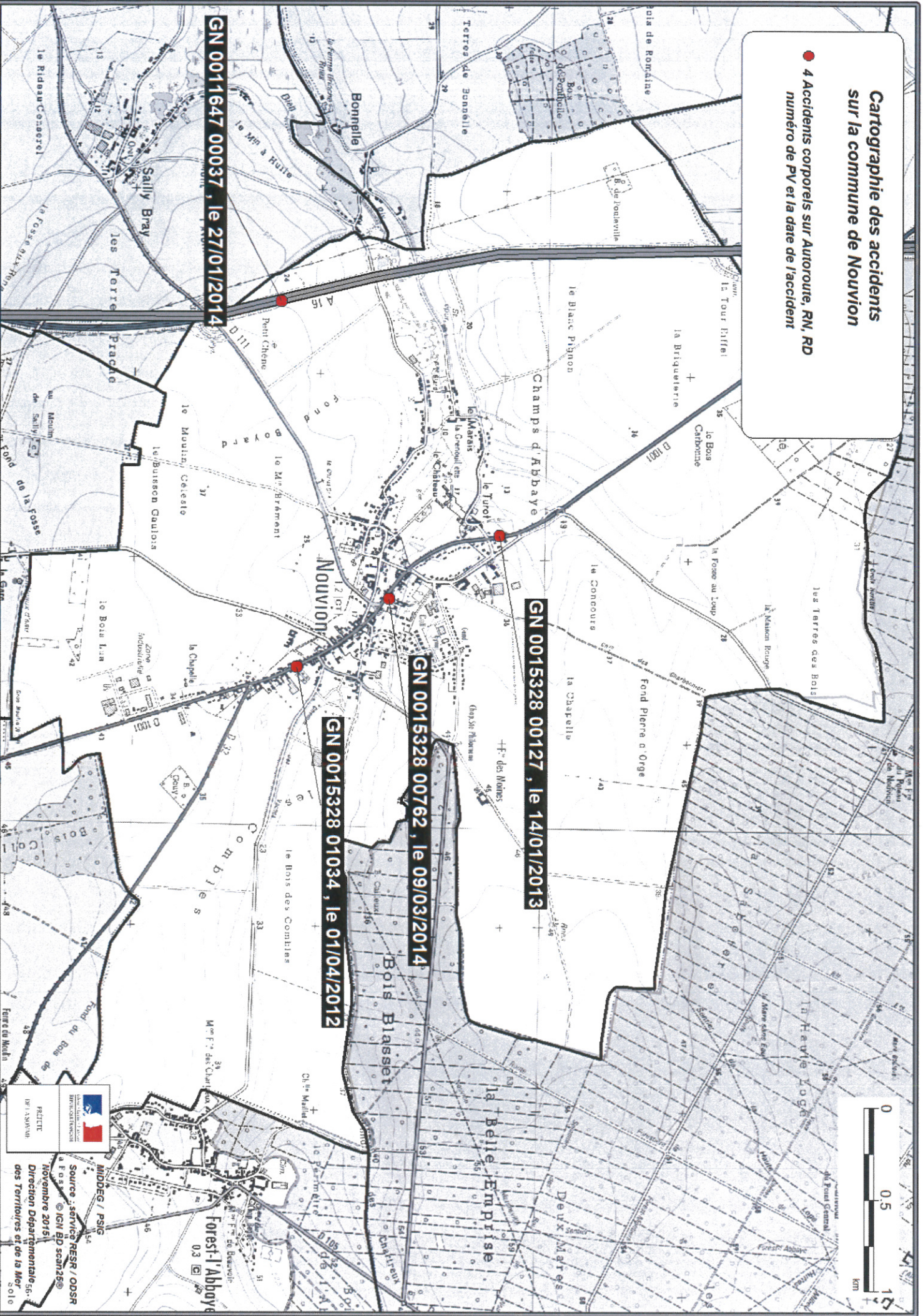
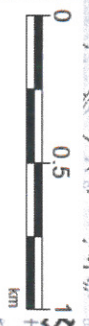
● 4 Accidents corporels sur Autoroute, RN, RD
numéro de PV et la date de l'accident

GN 0011647 00037 , le 27/01/2014

GN 0015328 00127 , le 14/01/2013

GN 0015328 00762 , le 09/03/2014

GN 0015328 01034 , le 01/04/2012



MIDDEG / PSIG
Source : service RESR / ODSR
© IGN BD scan25®
Novembre 2015
Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Sole

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
Gendarmerie Nationale 0011647 / 00037 Lun 27/01/2014 7 h 45	DEP 80 Commune 598 (NOUVION) A 0016 PR calculé 183+0500 partie rectiligne non renseigné	Accident hors agglomération, hors intersection, au crépuscule ou à l'aube. Il neige ou il grêle et la chaussée est enneigée. Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton. Véh. A (1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par un homme de 29 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0016 , circule sans changement de direction, heurte un fossé, un talus ou une paroi rocheuse. Bilan : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale 0015328 / 01034 Dim 01/04/2012 18 h 15	DEP 80 Commune 598 (NOUVION) RD 1001 PR calculé 81+0200 partie rectiligne non renseigné	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour. Par temps éblouissant et la chaussée est normale. Collision par l'arrière impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. A (2 blessés légers) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 46 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 1001 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule. Véh. B (pas de victime) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 55 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 1001 , circule sans changement de direction. Bilan : 2 blessés légers.
Gendarmerie Nationale 0015328 / 00762 Dim 09/03/2014 11 h 30	DEP 80 Commune 598 (NOUVION) RD 1001 PR calculé 81+0800 partie rectiligne plat	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour. La chaussée est normale. Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. A (2 blessés hospitalisés) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 54 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 1001 dépassant à gauche, heurte un autre véhicule. Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 67 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 1001 tournant à gauche. Bilan : 2 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale 0015328 / 00127 Lun 14/01/2013 17 h 30	DEP 80 Commune 598 (NOUVION) RD 1001 PR calculé 82+0550 partie rectiligne plat	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé. Il neige ou il grêle et la chaussée est mouillée. Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton. Véh. A (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 24 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 1001 , circule sans changement de direction, heurte un piéton. Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.

10/11/2015 - PAC-PLU de la commune de NOUVION-EN-PONTHIEU (598)

Unité 1 : Mission Sécurité Routière

- Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation : **4 accidents**.....☒
- Liste des principales routes sur le territoire :☒

RD1001

RD111

RD32

A16

Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation

- Trafic sur le territoire de la commune :☒

RD1001 : TMJA 5486 dont 12 % PL

RD111 : TMJA 1614 dont 10 % PL

- Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc...) :☒

RD1001

*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

- Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les

routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

- **article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :**

« lorsqu'il est constaté qu'une foire ou un marché, même de simple approvisionnement, constitue, en raison de sa tenue sur un emplacement compris en tout ou partie dans les emprises d'une RGC (Route à Grande Circulation), une cause de trouble grave pour la circulation générale, le représentant de l'état dans le département met la commune en demeure de transférer, dans le délai d'un an à partir de cette mise en demeure, cette foire sur un autre emplacement, ou d'en limiter l'emplacement par une ligne déterminée de manière à supprimer tout empiètement sur les emprises de la route à grande circulation. Après l'expiration du délai d'un an, est de plein droit interdite toute installation ou occupation de terrain qui est faite à l'occasion de cette foire ou de ce marché et ne tient pas compte de la décision du représentant de l'état dans le département».

PAC/PLU COMMUNE :
Retour au SATU attendu pour le :

Nouvion

Éléments en retour du **BPLH**

Commune de la communauté de communes du Canton de Nouvion

Code INSEE : 80598

Population : 1 264 habitants en 2012 (variation population +0,5 dont +0 solde migratoire et +0,5 solde naturel).

Logement	Nouvion	CC du Canton de Nouvion	Somme
Nombre de logement	574	3879	286 731
Part des résidences principales	87,1 %	85,4 %	84,5 %
Part des résidences secondaires	6 %	8,7 %	7,9 %
Part des logements vacants	6,9 %	5,9 %	7,6 %
Part des ménages propriétaires de leur résidence principal en 2012	66,4 %	80 %	61,4 %

Occupation du parc de logement (INSEE 2012)

Part des ménages propriétaires occupants ; 66,4 %

Part des ménages locataires 31,2 % dont 9,2 % logements sociaux.

Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2012 en euros :17 641 € (18 345€ Somme).
Le taux de chômage est de 12 % dans la commune contre 15,2 % dans le département.

Parc de logements locatifs sociaux (LLS)

Nombre de LLS sur la commune au 01/01/2014 : 65 (source : RPLS).

Programmation de logements locatifs sociaux (LLS)

(hors financements ANRU – commune non concernée)

Logements financés en instance de réalisation / mise en service :

Aucun

Logements inscrits à la programmation :

Aucun

Le parc privé

a) Le parc privé potentiellement indigne (PPPI)

	Nouvion	Canton de Nouvion	Somme
Taux de PPPI dans l'ensemble des résidences principale privées	3,6 %	6,4 %	7,1 %
Taux de PPPI classés en catégorie 6 dans l'ensemble du PPPI	S	52,5 %	51,9 %
Taux de PPPI classés en catégorie 7/8 l'ensemble du	S	47,5 %	48,1 %

PPPI			
Taux de PPPI datant d'avant 1949 par rapport à l'ensemble de PPPI	93,8 %	87,3 %	83,6 %

Compte tenu de la faiblesse des chiffres pour la commune, les données sur l'habitat indigne sont secrétisées. Aucun logement de la commune n'est actuellement suivi par la DDTM sur la problématique du parc privé potentiellement indigne.

Construction et age du parc

Résidences principales selon la période de construction	Nouvion		Somme
	Nombre	Pourcentage	
Avant 2010	500	100 %	100 %
Avant 1946	145	29 %	34,3 %
De 1946 à 1990	235	47 %	48,8 %
De 1991 à 2009	120	24 %	16,8 %

Source INSEE 2012

	Nouvion	Lgt com individuel	Lgt com collectif	Lgt com en résidence	Total Lgt com 1984
	1984	14	0	0	14
	1985	7	0	0	7
Source Sitadel	1986	6	0	0	6
	1987	7	0	0	7
	1988	1	0	0	1
	1989	3	0	0	3
	1990	1	0	0	1
	1991	2	4	0	6
	1992	8	8	0	16
	1993	2	0	0	2
	1994	5	0	0	5
	1995	3	0	0	3
	1996	3	0	0	3
	1997	3	6	0	9
	1998	4	6	0	10
	1999	1	2	0	3
	2000	5	0	0	5
	2001	2	0	0	2
	2002	4	0	0	4
	2003	6	0	0	6
	2004	2	0	0	2
	2005	6	0	0	6
	2006	10	4	0	14
	2007	3	0	0	3
	2008	6	0	0	6
	2009	7	4	0	11
	2010	3	0	0	3
	2011	11	5	0	16
2012	10	0	0	10	
2013	7	0	0	7	

Les données de Sit@del2 proviennent des formulaires de permis de construire. Conformément au Code de l'urbanisme, plusieurs types de construction sont distingués dont quatre types de logements : logement individuel pur, logement individuel groupé, logement collectif, logement en résidence ;

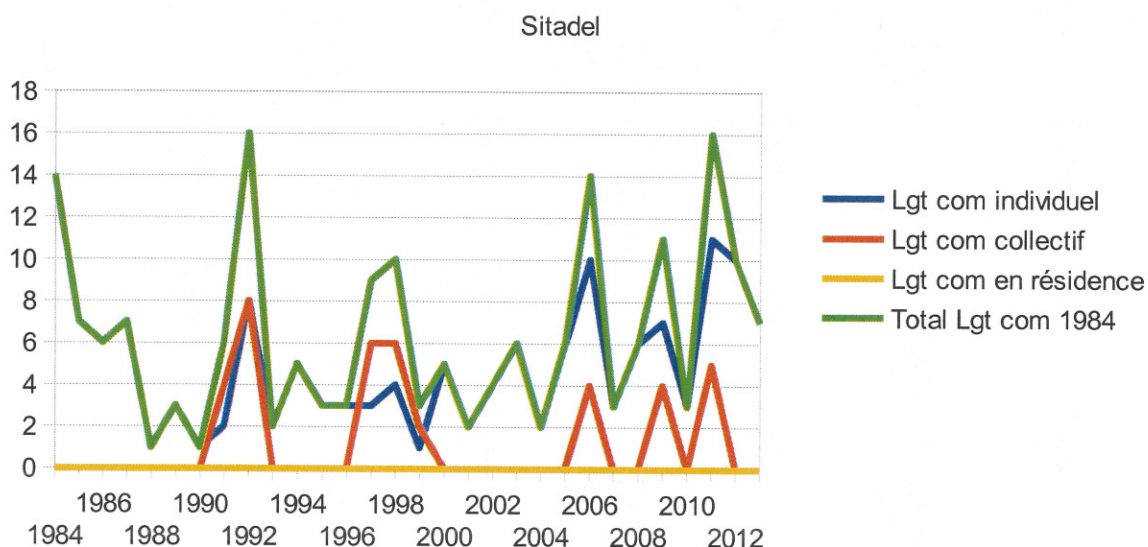
On distingue une construction selon son caractère individuel (maison) ou collectif.

La maison correspond à un bâtiment ne comportant qu'un seul logement et disposant d'une entrée particulière. On distingue deux types de maisons :

- individuel pur (maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement) ;
- individuel groupé (maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux).

Le terme « collectif » est défini par l'exclusion des deux premiers concepts. Il s'agit de logements faisant partie d'un bâtiment de deux logements ou plus.

Nombre de logements commencés à Novvion depuis 1984



d) Dispositifs visant l'amélioration de l'offre d'habitat privé : pas d'opération en cours

Programme Local de l'Habitat

La communauté de communes du Canton de Novvion s'est lancée dans l'élaboration d'un PLH en 2012. Aujourd'hui ce PLH n'est pas approuvé. Cependant il reste un document de diagnostic important qui permet de comprendre le fonctionnement du territoire.

Autres observations

Note d'enjeux agricoles sur la commune du NOUVION

Sur le canton du NOUVION, la majorité des exploitations sont des exploitations en polyculture élevage bovin.

Entre 2000 et 2010, on constate une quasi-disparition des élevages hors sols (porcins, cunicoles, avicoles) : en 2000, on recensait 10 élevages de porcs, 55 élevages de volailles, 16 élevages de lapins et en 2010, aucun élevages de lapins et quelques élevages de porcs et de volailles dont les données ne sont pas publiées.

Le nombre d'élevages bovin a diminué d'environ 25% avec une augmentation des effectifs de vaches allaitantes ce qui confirme une concentration de ce type d'élevage. On constate aussi une diminution des élevages ovins de 57% sur cette même période.

Au niveau de la commune, on note une baisse de la SAU de 630ha entre 2000 et 2010.

Les enjeux agricoles sont donc de maintenir les surfaces agricoles utiles et les élevages hors sols encore existants en limitant les zones constructibles autour des bâtiments isolés pour permettre leur développement.



